



La stratégie nationale vise la création de 200.000 emplois en moyenne par an

Idmaj et Tahfiz : 41.428 insertions en quatre mois

Laila Zerrouk
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Le dispositif Idmaj a permis 38.249 insertions dont 12.821 dans le cadre du placement à l'international. S'agissant du programme «Tahfiz», l'Anapec signale que 3.179 insertions ont été réalisées à fin avril 2019.

Selon les derniers chiffres de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec), 41.428 insertions ont été réalisées de janvier à fin avril 2019 dans le cadre des programmes d'appui à l'emploi salarié. Les programmes concernés sont Idmaj et Tahfiz. Ainsi, le dispositif Idmaj a permis 38.249 insertions dont 12.821 dans le cadre du placement à l'international. S'agissant du pro-

gramme «Tahfiz», l'Anapec signale que 3.179 insertions ont été réalisées à fin avril 2019. S'agissant des programmes d'amélioration de l'employabilité, le nombre de bénéficiaires s'est élevé à 7.268. Pour rappel, le dispositif Tahhil comporte trois composantes : la formation contractualisée pour l'emploi (FCE), la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) et la formation au profit des secteurs émergents

(FSE). Le programme cible les chercheurs d'emploi diplômés, inscrits à l'Anapec et ayant été sélectionnés par une entreprise ou une association professionnelle. Pour les deux premières composantes FCE et FQR, l'Etat apporte une contribution financière plafonnée à 10.000 DH par bénéficiaire. Les formations durent 1 année au maximum. Selon les données de l'Anapec, 1.245 personnes ont bénéficié de la formation contractualisée pour l'emploi (FCE). Le nombre de bénéficiaires pour la formation pour les secteurs émergents (FSE) s'est élevé à 3.327. Pour ce qui est de la formation qualifiante ou de reconversion (FQR), le nombre des bénéficiaires s'est chiffré à 965. Il faut aussi signaler que 356 personnes ont démarré la formation dans le cadre du partenariat régional. Enfin, l'effectif des bénéficiaires de formation en ligne s'est chiffré à 1.375. Concernant l'appui à l'auto-emploi, il cible les diplômés porteurs de projets. L'Anapec a accompagné 1.488 porteurs de projets qui ont bénéficié des formations dans les techniques de création d'entreprise et d'élaboration de plans d'affaires. Au total, 495 projets ont été financés entre TPE et AGR. En 2018, 108.953 insertions ont été réalisées. Le dispositif Idmaj a ainsi permis 102.773 insertions dont 15.922 dans le cadre du placement à l'international. Dans le détail, on notera 20.015 embauches dans le cadre du CDD (contrat à durée

déterminée), 2.482 en CDI (contrat à durée indéterminée) et 64.354 pour les contrats d'insertion. S'agissant du programme «Tahfiz», l'Anapec avait signalé que 6.180 protocoles ont été validés pour 6.180 salariés et 2.224 entreprises. Lors du conseil d'administration de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec), au titre de la première session en 2019, le ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle,/....

“

Le nombre de bénéficiaires pour la formation pour les secteurs émergents (FSE) s'est élevé à 3.327. Pour ce qui est de la formation qualifiante ou de reconversion (FQR), le nombre des bénéficiaires s'est chiffré à 965.

.../...Mohamed Yatim, avait précisé qu'un total de 138.491 postes d'emploi a été créé dans le secteur public au titre des lois de Finances 2017, 2018 et 2019, contre 116.977 pour la période 2012-2016 et 71.442 en 2007-2011. De même, 102.581 auto-entrepreneurs ont été enregistrés à fin avril 2019, contre 32.400 en 2016. Le gouvernement à travers le plan national de promotion à l'emploi ambitionne la création de 200.000 emplois en moyenne par an et la baisse du taux de chômage à 8,5% à

l'horizon 2020. En attendant, les derniers chiffres du Haut-Commissariat au Plan révèlent qu'entre le premier trimestre de 2018 et la même période de 2019, l'économie marocaine a créé 15.000 postes d'emploi nets, contre une création de 116.000 postes une année auparavant. Ce solde est le résultat d'une création de 109.000 postes en milieu urbain et une perte de 94.000 en milieu rural. Quant au taux de chômage, il est toujours élevé malgré une baisse de 0,5% en passant de 10,5 à 10%.

Programmes/ Prestations	Composante	Réalisations à fin avril 2019
Programmes d'appui à l'emploi salarié	IDMAJ	38 249 dont 12 821 dans le cadre du placement à l'International
	TAHFIZ	3 179
	Nombre total d'insertions	41 428
Programmes d'amélioration de l'employabilité	Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)	1 245
	Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)	965
	Formations pour les Secteurs Emergents (FSE)	3 327
	Formations dans le cadre du partenariat régional	356
	Formations en ligne	1 375
	Nombre total d'opportunités d'amélioration de l'employabilité	7 268
Programme d'appui à l'Auto-Emploi	Nombre de porteurs de projet accompagnés	1 488
	Nombre de TPE/AGR créées	495

© Source : Anapec

Les avantages des programmes d'appui à l'emploi salarié

Les programmes de promotion de l'emploi des jeunes qui profitent à un nombre croissant des bénéficiaires présentent de nombreux avantages. Le dispositif «Tahfiz» d'appui à l'emploi au profit des entreprises, associations et coopératives nouvellement créées (entre le 1/1/2015 et le 31/12/2022) prévoit, dans son volet social, la prise en charge par l'Etat de la part patronale au titre des cotisations dues à la CNSS ainsi que celles relatives à la taxe de formation professionnelle. Cette mesure concerne 10 salariés au plus pour une durée de 24 mois à compter de la date de validation par l'Anapec du protocole de bénéfice. Pour bénéficier de ce dispositif, les salariés doivent être recrutés dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée et ce, durant les deux premières années à partir de la date du début d'exploitation de l'entreprise, de l'association ou de la coopérative. Les entreprises, associations ou coopératives éligibles à ce programme doivent prendre attache avec l'Anapec afin de déposer leur demande de bénéfice. Quant au programme Idmaj, il offre plusieurs avantages aux entreprises qui organisent des stages de formation-insertion. Ces avantages portent sur l'exonération pendant une durée de 24 mois des cotisations sociales, de la taxe professionnelle et de l'impôt sur le revenu au titre de l'indemnité de stage versée aux stagiaires. Cette indemnité est plafonnée à 6.000 DH. L'Etat prend en charge les cotisations dues à la CNSS afin que le stagiaire puisse bénéficier de prestations sociales. Pour bénéficier de ces exonérations, les entreprises doivent s'engager à recruter, à titre définitif, au moins 60% de stagiaires.